



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée primaire municipale extraordinaire est convoquée à la **salle bourgeoise de St-Martin**
le

MERCREDI 5 MARS 2025 A 19H30

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Crédit d'engagement complémentaire « Complexe Evouettaz » de CHF 900'000, y compris son financement de CHF 640'000 (art. 82 OGFCo) ; Décision
3. Présentation du Conseil communal de la législature 2025-2028
4. Divers

St-Martin, le 12 février 2025

MUNICIPALITE DE ST-MARTIN


GAËTAN ROSSIER
Président


MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal



MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPLEXE EVOUETTAZ

CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE Y COMPRIS SON FINANCEMENT

L'assemblée primaire du 12 décembre 2023 a approuvé les investissements liés à la rénovation et à l'amélioration énergétique du complexe Evouettaz, et a également octroyé un crédit d'engagement de CHF 900'000.

Le tableau ci-dessous précise les décisions de l'assemblée primaire :

Comptes	Libellé	Budget approuvé par l'assemblée primaire	Estimation coût final	Différence
873.5060.06	Panneaux solaires photovoltaïques	360'000	150'000	-210'000
873.5060.10	Batterie de stockage d'énergie solaire	150'000	100'000	-50'000
029.5040.11	Complexe Evouettaz (travaux de rénovation)	900'000	1'800'000	900'000
	TOTAUX	1'410'000	2'050'000	640'000

Les coûts cumulés de rénovation et d'amélioration énergétique présentent un dépassement de budget de CHF 640'000.

Le poste « 029.5040.11 complexe Evouettaz » affiche un excédent budgétaire de CHF 900'000, pour lequel un crédit d'engagement complémentaire doit être sollicité auprès de l'assemblée primaire, conformément à l'art. 82 OGFCo (Ordonnance sur la gestion financière des communes), y compris son financement de CHF 640'000.

Les éléments suivants participent au dépassement du budget initial (montants arrondis) :

- Différence d'estimation entre le budget initial du bureau d'architecture et l'adjudication des mandats : CHF 225'000
- Installation mécanique d'extraction de fumée et de chaleur : CHF 435'000
- Pose d'une barrière extérieure le long de la salle bourgeoisiale : CHF 105'000
- Changement des portes d'issues de secours (porte d'entrée principale et portes de la salle bourgeoisiale) : CHF 100'000
- Modification de la porte actuelle d'accès à la salle de gymnastique en portes d'issues de secours : CHF 35'000



Le budget initial établi par le bureau d'architecture a été calculé sur la base d'une capacité d'accueil de 20 personnes sur la scène, de 240 personnes à la salle de gymnastique et de 240 personnes à la salle bourgeoisiale. En l'état, cette configuration impose une utilisation isolée de chaque salle afin de respecter les normes de sécurité incendie en vigueur. Par définition, il n'est pas possible de communiquer librement entre la salle de gymnastique et la salle bourgeoisiale lors de l'organisation d'un même évènement. Par voie de conséquence, plusieurs manifestations sportives et culturelles ne peuvent plus être organisées à la satisfaction de leurs responsables.

Le Conseil municipal propose de créer une seule entité regroupant toutes les salles et permettant l'accueil de 50 personnes sur la scène, de 400 personnes à la salle de gymnastique et de 240 personnes à la salle bourgeoisiale. Cette démarche implique des dépenses supplémentaires, telles que précisées ci-dessus, permettant de répondre aux bases légales en vigueur en matière de sécurité et normes incendie et de garantir au complexe Evouettaz sa vocation de poumon culturel, sportif et social de notre Commune.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil municipal invite l'assemblée primaire à approuver le crédit d'engagement complémentaire de CHF 900'000 (dépassement du budget pour le poste « 029.5040.11 complexe Evouettaz »), y compris son financement de CHF 640'000 (demande d'emprunt hypothécaire).

St-Martin, le 12 février 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DE ST-MARTIN**

